



L'objectif de la formation est de permettre à chaque collaborateur des sites :

- De connaître les bases en prévention du risque COVID 19 et autres agents biologiques.
- D'appliquer les consignes d'hygiène et asepsie définies.
- D'acquérir le savoir-faire et savoir-être adéquat face à un risque COVID 19 et autres agents biologique.

A l'issue de la formation chaque collaborateur doit être capable :

- D'identifier les catégories et les caractéristiques du COVID19 et autres agents biologiques.
- D'appliquer des méthodes de prévention adaptées au risque COVID 19 et autres agents biologiques.
- D'assurer sa sécurité et celle des autres face au risque COVID 19 et autres agents biologique.



Durée:	2 heures
Public Visé:	Référent COVID19-Référent QHSE- Managers- Membres élus CSE-Collaborateurs en contact avec du public.
Pré requis:	Aucun.
Moyens Pédagogiques:	Classe virtuelle , Séquences vidéos, Exposés participatifs, Ateliers en sous groupe.
Moyens Techniques:	Ordinateur, écouteurs et micro sont vivement recommandés. Réseau internet.
Encadrement:	Formateur salarié VIVALIANS à jour de ses compétences pédagogiques en santé, sécurité et formation en ligne.

Modalité de suivi de l'exécution du programme et d'appréciation des résultats:

Emargement, , Evaluation des acquis sous forme de sondage, Evaluation de la satisfaction des stagiaires, Attestations de suivi de formation.



Séquence 1 :

Qu'est ce qu'un agent biologique

- Connaître les catégories des agents biologiques
- Connaître les caractéristiques des agents biologiques
- Comment se transmettent les agents biologiques.

Séquence 2 :

Les effets sur la santé

- Savoir identifier des infections provoqués par des agents biologiques
- Avoir un comportement adapté face à un risque biologique

Séquence 3 :

Prévenir le risque COVID 19 et autres agents biologiques

- Savoir prendre en compte des consignes adaptées
- Savoir prendre en compte des équipement de protection collectives
- Savoir prendre en compte des équipements de protection individuel
- Rôle d'un référent COVID 19
- Comprendre les conséquences d'une épidémie



Séquences	Activités	Apprentissages Théoriques	Apprentissages Pratiques
Ouverture	Présentations et prise en main de la classe virtuelle	00:10:00	00:05:00
Qu'est qu'un agent biologique	Connaître les catégories des agents biologiques	00:05:00	
	Connaître les caractéristiques des agents biologiques	00:05:00	
	Comment se transmettent les agents biologiques	00:05:00	
	Evaluation de compétence sous forme de sondage		00:05:00
Comment se protéger et s'organiser ?	Identifier des infections provoqués par des agents biologiques	00:10:00	
	Travail de sous groupes sur le thème COVID 19		00:05:00
	Avoir un comportement adapté face à un risque biologique	00:10:00	
	Evaluation de compétence sous forme de sondage		00:05:00
Prévenir le risque COVID 19 et autres agents biologiques	Savoir prendre en compte des consignes adaptées	00:10:00	
	Savoir prendre en compte des équipements de protection collectives	00:10:00	
	Savoir prendre en compte des équipements de protection individuel	00:10:00	
	Rôle d'un référent COVID 19	00:05:00	
	Comprendre les conséquence d'une épidémie	00:05:00	
	Evaluation de compétence sous forme de sondage		00:05:00
Cloture	Retours des apprenants et synthèse de satisfaction	00:05:00	00:05:00
		01:30:00	00:30:00
		02:00:00	



Cadre légal :

Article L4121-1 du Code du travail

Modifié par [Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 - art. 2](#)

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Cette formation est en lien direct avec le **protocoles nationale de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés face au COVID 19** [du ministère du travail du 03 Mai 2020.](#)